



**DELIBERATION N° 22/005 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA SÉLECTION DES AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS  
SPORTIFS DE CORSE 2022/2024**

**CHÌ APPROVA A SCELTA DI L'IMBASCIATRICE È L'IMBASCIATORI SPURTIVI  
DI CORSICA 2022/2024**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 janvier 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Pierre POLI  
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI  
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI  
M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 20/220 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2020 portant adoption du règlement des aides sport,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/064 CP de la Commission Permanente du

28 avril 2021 adoptant des mesures exceptionnelles en faveur du soutien au secteur associatif de Corse impacté par la crise COVID-19 et portant abrogation des dispositions adoptées antérieurement,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** la modification du dispositif « imbasciatori » du règlement des aides sport en autorisant le recrutement d'un nombre d'ambassadrices et d'ambassadeurs supérieur aux 8 initialement autorisés par la délibération n° 20/220 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2020.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la sélection des 13 imbasciatori au titre de la promotion 2022-2024, telle que retenue par le jury organisé le mardi 14 décembre 2021, et mentionnée ci-après :

- Catégorie « 15-18 ans » : ARNEAUD Lisa (athlétisme)  
BERTINI Lisandru (cyclisme VTT)  
LANFRANCHI Paul-Antoine (kick boxing)

SAMPIERI Cassandra (karaté)  
PINNA Thomas (futsal)  
ROMIEU Antonin (squash)

- Catégorie « 18-30 ans » :  
BINET Victoria (athlétisme)  
BOIGEOL-BAGGIONI Hugo (kick boxing)
- Catégorie « Handisport » :  
LEPAGE Juliette (multisports, défis)  
ROUSTAND Kevin (sport automobile)  
SANTONI Mathieu (motocyclisme)
- Catégorie « juges et arbitres » :  
ARDILOUZE Elodie (rugby)  
DAU Jean-Baptiste (karaté)

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 janvier 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**IMBASCIATRICE È IMBASCIATORI SPURTIVI DI  
CORSICA 2022/2024**

**AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS SPORTIFS DE  
CORSE 2022/2024**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a souhaité, à partir de l'année 2019, mettre en lumière et soutenir les jeunes sportifs insulaires de haut niveau en créant et attribuant le titre d'« Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivi di Corsica ». Ce dispositif a été adopté lors de la session des 25 et 26 juillet 2019.

Le présent rapport concerne, conformément au Règlement des Aides Sport adopté par l'Assemblée de Corse en date du 21 décembre 2020, le soutien que la Collectivité de Corse apportera au dispositif « Imbasciatore è Imbasciatori Spurtivi » pour la période allant de 2022 à 2024.

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif de :

- créer du lien entre les sportifs de haut niveau, les sportifs « amateurs » et les jeunes Corses,
- favoriser la diffusion et la transmission des valeurs du sport auprès du public jeune,
- soutenir les athlètes de haut niveau dans leur parcours.

Jusqu'à l'instauration de ce titre d'« Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivi di Corsica », la Collectivité de Corse faisait le choix de soutenir les jeunes sportifs de haut niveau dans le cadre de son Règlement des Aides Sport au titre de « l'Aide individuelle aux Sportifs de Haut-Niveau ». Il s'agit d'un dispositif permettant d'octroyer une bourse annuelle allant de 1 000 euros pour la catégorie Espoir à 4 000 euros pour la catégorie Elite.

Avec ce choix d'identifier des jeunes athlètes et de leur donner le titre d'Ambassadrice et d'Ambassadeur, la Collectivité de Corse a voulu ajouter au système d'aides individuelles (qui permet d'accompagner les jeunes dans leur parcours sportif de haut niveau sans compensation ni contrepartie), une reconnaissance officielle de notre institution qui permet un engagement favorisant la diffusion et la transmission des valeurs du sport dans la Corse entière et notamment à destination des jeunes.

Les Ambassadrices et Ambassadeurs sont donc invités à rencontrer des publics jeunes et peuvent être conviés à participer activement à des événements sportifs ou des actions soutenues par la Collectivité de Corse. Ils sont les porte-drapeaux de notre institution sur le territoire insulaire et au-delà.

Pour la période de 2019 à 2021, les « Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivi di Corsica » étaient :

Ceccè Camoin

Bastien Caraccioli  
Christophe Charlier  
Thierry Corbalan  
Florian Della Tomasina  
Laura Delogu  
Alexandra Feracci

## **LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF ET LE RÔLE DES AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS**

Les Ambassadrices et Ambassadeurs Sportifs de la Collectivité de Corse vont à la rencontre et échangent avec les publics scolaires, les étudiant(e)s, les apprenti(e)s, les jeunes NEET (ni scolarisés, ni en formation, ni emploi). Ce dispositif prévoit ces échanges afin :

- de favoriser la découverte, la sensibilisation autour du sport et du handicap,
- de développer la pratique sportive et de lutter contre la sédentarité,
- de promouvoir les valeurs humanistes et de renforcer la citoyenneté,
- de contribuer à l'information et la formation des jeunes,
- de sensibiliser à des pratiques sportives respectueuses de l'environnement,
- de valoriser et de renforcer la politique sportive de la Collectivité de Corse ainsi que l'image de notre île.

Les interventions des Ambassadrices et Ambassadeurs devant ces jeunes publics visent à sensibiliser aux valeurs humanistes, à l'éthique du sport, et notamment à l'olympisme et au paralympisme. Chaque athlète de haut niveau peut intervenir au profit d'un projet pédagogique élaboré avec une structure d'accueil auprès des jeunes (démonstration sportive, initiation sportive, échange sur des thèmes alliant sport, citoyenneté, handicap, solidarité, prévention, respect, discipline, égalité femme/homme, formation, dépassement de soi, parcours de vie, etc...).

Les Ambassadrices et Ambassadeurs représentent la Collectivité de Corse lors des événements sportifs. Ils participent à des événements sportifs soutenus par la Collectivité de Corse et organisés avec le concours du mouvement sportif insulaire (ligues et comités, clubs sportifs, CSJC, UNSS, CROS, ...).

Malgré la crise sanitaire qui a eu un impact très important sur le dispositif, son déploiement et les saisons sportives des Ambassadrices et Ambassadeurs, environ 80 interventions ont eu lieu sur le territoire.

Ces interventions se sont principalement tenues dans des écoles primaires, des collèges et lycées, mais également à l'Université di Corsica et au CSJC. D'autres se sont déroulées au sein de structures associatives, telles que l'association Adrien Lippini un vélo une vie, la FALEP, et dans des centres aérés.

Les Ambassadrices et Ambassadeurs ont également participé à des journées spécifiques telle que la journée des droits des Femmes organisée par la Collectivité de Corse, Génération 2024, des interventions UNSS, des événements lors de la semaine Olympique et Paralympique, le Challenge National des jeunes officiels UNSS, ou encore la journée « Pôle Emploi ».

Des initiatives individuelles ont également été planifiées (organisation de stages,

démonstrations, interventions diverses, communication sur leurs propres réseaux et dans la presse).

Par ailleurs, ce sont au total environ 70 publications sur les réseaux sociaux de la Direction des Sports (relais d'information, campagne de promotion, portraits, résultats...) qui ont été réalisées en lien avec le dispositif et les Ambassadrices et Ambassadeurs.

## **CRITERES D'EGILIBILITE AU TITRE D'AMBASSADRICE ET D'AMBASSADEUR DU SPORT DE LA CORSE**

Les jeunes sportifs qui souhaitent devenir « Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivi di Corsica » doivent répondre aux critères suivants :

- Être âgé(e) de 15 à 30 ans,
- Être licencié(e) dans un club en Corse depuis deux ans,
- Être domicilié(e) en Corse,
- Être inscrit(e) sur les listes de haut niveau du Ministère des Sports ou avoir réalisé des performances de niveau national ou international,
- Respecter l'éthique sportive,
- Pratiquer si possible la langue corse.

L'aide et le titre d'Ambassadrice/Ambassadeur pourront être interrompus en cas de manquement aux engagements contractuels, en cas de suspension par sa fédération sportive ou si l'athlète n'est plus licencié(e) dans un club corse.

Les Ambassadrices et Ambassadeurs se voient attribuer la somme de 4 000 euros par an pour la réalisation des missions de représentation sur les événements sportifs et pour leurs interventions auprès des jeunes. Un bilan d'activité sera demandé à la moitié du mandat pour évaluer l'implication du jeune.

Cette aide est cumulable avec la bourse annuelle attribuée aux jeunes sportives et sportifs de haut niveau.

Afin d'encourager la pratique de la langue corse, une formation sera dispensée à l'ensemble des jeunes et prise en charge par la Collectivité de Corse.

Il est rappelé que le renouvellement d'un mandat n'est possible qu'une seule fois.

Après leur sélection, une convention d'une durée de deux ans liant les athlètes Ambassadrices et Ambassadeurs et la Collectivité de Corse sera signée.

Cette convention vient préciser les modalités de leur intervention dans les établissements et auprès des différents publics, ainsi que les événements auxquels ils seraient susceptibles de représenter la Collectivité de Corse.

## **SELECTION DES NOUVEAUX AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS SPORTIFS**

Ce dispositif vise à sélectionner sur des périodes de 2 années, 8 représentants parmi des sportifs listés (inscrits sur la liste actualisée du Ministère des Sports) ou ayant réalisé des performances de niveau national ou international.



Ces Ambassadrices et Ambassadeurs officieront en tant que diffuseurs des valeurs du sport lors d'évènements sportifs ou de rassemblements au profit de la jeunesse (6 au minimum).

Par souci de représentativité, 4 catégories ont été retenues :

- les 15-18 ans : 1 homme et 1 femme,
- les 18-30 ans : 1 homme et 1 femme,
- les athlètes en situation de handicap<sup>1</sup>,
- les juges et arbitres de haut niveau : 1 homme et 1 femme.

Un appel à candidatures a donc été lancé par la Collectivité de Corse avec comme échéance de retour le 30 novembre 2021. Chaque candidat devait faire parvenir une lettre de motivation (lettre bilingue français/corse appréciée) à l'attention du Président du Conseil exécutif de Corse, courrier dans lequel ils ont pu expliciter les raisons de leur candidature.

Il convient de préciser que toutes les disciplines sportives sont acceptées :

- disciplines olympiques et paralympiques,
- disciplines non olympiques délégataires,
- handisport, sport adapté.

Sur les 36 candidatures réceptionnées, 26 ont été présélectionnées et ont fait l'objet d'une audition (le mardi 14 décembre 2021) par le jury composé de :

- la Conseillère exécutive de Corse en charge de la Jeunesse, du Sport, de l'Égalité Femme-Homme, du Handicap, de l'Innovation Sociale et de la Vie Associative,
- la Présidente du Conseil d'Administration du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse,
- un représentant de la Direction des Sports de la Collectivité de Corse,
- un représentant du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse,
- un représentant de l'Union Nationale des Journalistes Sportifs,

Compte tenu de la qualité et de la diversité des profils présentés, le jury a proposé d'augmenter le nombre d'Ambassadrices et d'Ambassadeurs, notamment en retenant des candidats scolarisés sur le continent du fait de la réussite de leur parcours sportif. Cette particularité devrait permettre une évolution du dispositif avec un rayonnement en dehors du territoire insulaire.

Il vous est donc proposé d'autoriser la désignation des 13 « Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivi di Corsica » (mentionnés ci-après), en lieu et place des 8 qui étaient jusqu'à présent prévus par le règlement des aides sport, et ce pour la période allant de 2022 à 2024 :

**Catégorie « 15-18 ans » :**

ARNEAUD Lisa (athlétisme)  
BERTINI Lisandru (cyclisme VTT)  
LANFRANCHI Paul-Antoine (kick boxing)  
PINNA Thomas (futsal)  
ROMIEU Antonin (squash)

---

<sup>1</sup> La catégorie « sportifs en situation de handicap » est sans limite d'âge.

SAMPIERI Cassandra (karaté)

**Catégorie « 18-30 ans » :**

BINET Victoria (athlétisme)

BOIGEOL-BAGGIONI Hugo (kick boxing)

**Catégorie « HandiSport » :**

LEPAGE Juliette (multisports, défis)

ROUSTAND Kevin (sport automobile)

SANTONI Mathieu (motocyclisme)

**Catégorie « juges et arbitres » :**

ARDILOUZE Elodie (rugby)

DAU Jean-Baptiste (karaté)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.